

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE



Que vous soyez salarié, demandeur d'emploi ou travailleur indépendant, la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) a pour but de reconnaître officiellement vos compétences développées lors de vos expériences professionnelles ou activités de bénévolat. Cette démarche vise à obtenir une certification professionnelle en accord avec vos compétences réelles, sans repasser par un cursus scolaire classique. Cette certification qui peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle doit être inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

Durée : 30 heures maximum

Accompagnement global de A à Z jusqu'à la certification

Rythme : adapté en fonction de vos besoins et disponibilités



OBJECTIFS

Développer son employabilité

La VAE permet de légitimer votre expérience et pour faire en sorte que vos compétences soient reconnues à leur juste valeur avec l'obtention d'un diplôme.

Conserver son emploi

Dans certains secteurs où la législation évolue rapidement, il arrive que certains types de postes ne nécessitant aucun diplôme soient à un moment donné redéfinis, auquel cas obtenir le diplôme concerné devient une obligation pour conserver son emploi.

Changer d'entreprise

Le diplôme restant le critère numéro un de sélection des recruteurs, il est important, pour une personne ayant des responsabilités différentes et/ou supérieures à sa formation initiale, de faire valider les acquis de son expérience, afin de légitimer son niveau réel de responsabilité.

Se reconvertir

La reconnaissance de l'expérience et des compétences acquises dans le cadre d'une action de bénévolat peut être un point de départ à la reconversion professionnelle. De même, valider vos acquis peut permettre d'atteindre le niveau de diplôme nécessaire pour intégrer une formation à un métier nouveau.

Augmenter son estime de soi

Obtenir un diplôme facilite l'acquisition d'une plus grande confiance en soi. En effet, pour les actifs ayant acquis leur savoir-faire sur le terrain : en dépit de leurs compétences, ils ne se sentent pas toujours légitimes face à des collaborateurs plus diplômés.

FORMATION
DISPONIBLE
POUR :





DÉMARCHES

Je me rends sur le site : <https://vae.gouv.fr/>

Je choisis ma certification et le centre Retravailler dans l'Ouest dans la liste.

Un Architecte Accompagnateur de parcours me recontactera pour fixer notre 1er rendez-vous et vous présentera le programme ci-dessous :

1- Accompagnement au dossier de faisabilité

Analyse des attentes du candidat et de sa compréhension de la démarche VAE
Présentation commentée du référentiel professionnel de la certification visée par le candidat
Définition conjointe des modalités de l'accompagnement et contractualisation
Réalisation du dossier de faisabilité et, si besoin, recherche d'organisme de formation

2- Accompagnement au dossier expérience

Définition du planning et des modalités
Contractualisation
Identification et description des activités et compétences
Lien entre les activités et compétences pertinentes en fonction du référentiel
Identification des atouts et des points de vigilances
Accompagnement à la rédaction des activités significatives (description, analyse..)

3- Préparation au passage de la certification

Appropriation des attentes du jury
Aide à la construction d'un argumentaire
Mise en situation d'un oral blanc avec un professionnel

4- Complément formatif

Selon les besoins identifiés, des modules de formation peuvent être mis en place

5- Entretien post-jury

Définition d'un plan d'actions en lien avec les résultats de la certification



LES + AU SERVICE DE VOTRE RÉUSSITE

Une équipe d'**Architectes-Accompagnateurs de Parcours** experts sur l'**approche par compétence** et formés à l'**analyse des référentiels métiers et certifications**

Un réseau d'entreprises et de professionnels

Nous sommes **centre d'examen de titres professionnels depuis plus de 10 ans** et proposons des titres professionnels reconnus par le Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion

Notre positionnement géographique : présence sur **5 régions du Grand Ouest**



ACCESSIBILITÉ DES LOCAUX

Nos centres de formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap :

Accueil adapté
Circulation facilitée
Plan d'accessibilité affiché sur site



PÉDAGOGIE INCLUSIVE ET ADAPTÉE À TOUS

Nous mobilisons nos partenaires handicap locaux pour répondre à vos besoins. Nous proposons un accompagnement personnalisé au regard de la situation de handicap ainsi que la possibilité d'aménagements concertés avec le stagiaire ou le bénéficiaire concerné :

Possibilité de mobilisation des aides dans le cadre de Prestations de Compensation du Handicap ou des aides de l'AGEFIPH (aides techniques et humaines, aides à l'adaptation des situations de formation, aides à la mobilité)

Possibilité d'aménager les horaires et le rythme de la formation, en fonction du format de la formation et des besoins

Compensation via les aides techniques, optiques, informatiques et électroniques : agrandisseur d'écran, logiciel zoom-texte, lecteurs d'écran, logiciel de reconnaissance vocale, trackball, joystick, claviers spécifiques, adaptateurs, etc.

Possibilité de solliciter une interface ou un interprète LSF

Possibilité d'adapter les supports de la formation (visuels adaptés, documents simplifiés)



FINANCEMENTS POSSIBLES

Votre Compte Personnel de Formation (CPF)

Votre employeur : dans le cadre du plan de développement des compétences

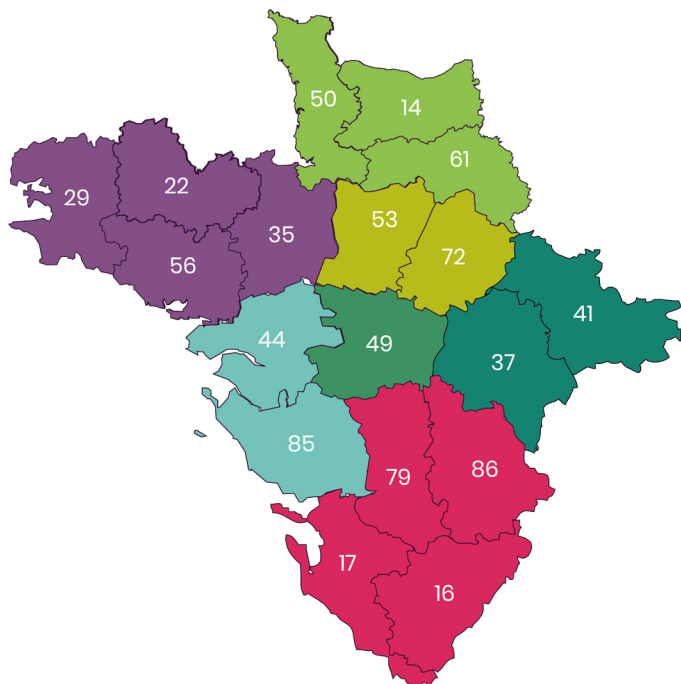
Votre Opérateur de compétences (OPCO)

Votre Conseil régional

L'Aide de France Travail : si vous êtes demandeur d'emploi

En autofinancement

NOTRE ZONE GÉOGRAPHIQUE



Pour tous renseignements, contactez-nous :



02 49 09 14 59

candidat.rwo@retravailler.org

www.retravailler-ouest.fr